La newsletter des bénévoles

Juin 2008

Edito

OÙ EN SONT LES EMPLOIS TREMPLINS ?

Nous avions attiré l'attention des associations, dans La Lettre des Bénévoles N°36 d'août 2004, sur les dangers que risquait d'entraîner, pour beaucoup d'entre elles, compte tenu des conditions exigées, le recours aux emplois tremplins destinés à notre avis, plus à faire baisser pour des raisons politiques le nombre des chômeurs, en particulier chez les jeunes, qu'à favoriser ultérieurement leur intégration dans le secteur marchand, ce qui était le but avoué de l'opération.
Nombreuses et malveillantes ont été, à l'époque, pour la Fondation, les réactions de certains milieux politiques et même associatifs dits aujourd'hui « organisés ».
Où en est-on à ce jour ?
On peut lire dans « Challenges » du 16 avril sous la signature de Monsieur Christian Saint-Etienne Professeur à l'Université de Paris Dauphine et membre du Conseil d'analyse économique : « En cinq ans le budget de la Région Ile-de-France a ainsi augmenté de 1 milliard d'euros à cause des dépenses sociales. **A la clé, des subventions multiples et les emplois tremplins qui ne permettent pas aux salariés de se faire embaucher par la suite dans l'économie marchande** ».
De son côté, M. Eric Forti, Président de la CPCA Ile de France écrit dans « Associations mode d'emploi » de mars 2008, qu' « avec seulement 1000 postes financés, le dispositif accuse un retard considérable occasionnant des espoirs déçus, de la frustration du côté des associations ainsi qu'une perte de crédit de l'institution régionale ».
Qui, une fois de plus, avait raison ?

Bernard Marie

A la Une

LES MAIRES PLEBICITENT LES PALMES DU BENEVOLAT

Plus du quart des propositions pour l'obtention des Palmes du Bénévolat de la promotion 2008 emane des maires.
Parmi les principaux, Alain Juppé maire de Bordeaux et Martine Aubry maire de Lille, mais aussi Patrick Ollier maire de Rueil-Malmaison.
Une façon pour les maires de France de s'intéresser de plus près à l'engagement des bénévoles de leurs villes, de reconnaître et d'encourager leurs actions en faveur de leur concitoyens
Nous rappelons également aux municipalités qui souhaiteraient développer une démarche de valorisation de leurs bénévoles, les fidéliser et leur offrir une protection dans le cadre de leurs activités bénévoles, que la Fondation a mis en place une convention de partenariat à leur intention, pour couvrir gratuitement la responsabilité civile de ceux-ci.



Pour plus de renseignements sur cette convention contact@benevolat-info.fr

L'UNC COMMEMORE LES 90 ANS DE SA CREATION

C'est à l'occasion de diverses cérémonies qui se dérouleront à Paris le 14 juin prochain et se termineront par la réanimation de la flamme à l'Arc de Triomphe à 18 heures, que L'Union Nationale des Combattants commémorera officiellement le 90e anniversaire de sa création, par le bienheureux Père Daniel Brottier et le Président Georges Clémenceau, le Père « La Victoire ». La Fondation du Bénévolat, qui assure gratuitement, dans toute la France, les dirigeants bénévoles de l'UNC qui le souhaitent, se joint au Président Hugues Dalleau pour inciter tous les Français qui le pourront, et non les seuls anciens combattants, à participer à cette cérémonie, car il convient de ne pas oublier comme l'a dit Georges Clémenceau à la chambre des Députés : « ils ont des droits sur nous ».

Nos réponses à vos questions

La présidente d'une association de parents d'élèves d'une petite commune nous interroge sur les risques qu'elle encourt en sa qualité d'employeur de main d'œuvre. Car aujourd'hui l'association est l'employeur de la cantinière, avec toutes les démarches administratives que cela incombe.

Chiffre(s) du mois



12 838

C'est le nombre de dirigeants bénévoles de l'Union Nationale des Combattants, inscrits, à ce jour, sur le site de la Fondation, et qui bénéficient, à ce titre, de l'assurance gratuite de leurs responsabilités et des risques qu'ils encourent dans le cadre de leurs activités associatives.

82
Milliards d'euros

C'est le montant des dépenses minimum prévu dans le budget de l'Etat 2008 pour l'enseignement et la recherche.
Il correspond à 27,46 % de tous les prélèvements fiscaux estimés à 299 milliards d'euros.
Alors que celles destinées au travail, à l'emploi et à la solidarité ne se montent qu'à 24 milliards soit 8,17 % de ces mêmes prélèvements.
Des chiffres à méditer au moment où sont organisées, par le monde enseignant, des manifestations visant à accroître ses moyens.
Les chiffres du budget 2008 sur www.performance.publique.gouv.fr



Les droits des personnels salariés sont régis par les Codes du Travail et de la Sécurité sociale. En tant que Présidente d'une association, elle est placée sur le même plan, tant en ce qui concerne ses responsabilités civiles ou pénales, qu'un employeur privé ou un responsable d'une quelconque entreprise commerciale. Tout au plus, sur le plan pénal en cas de faute, sa responsabilité personnelle en tant que bénévole serait sans doute jugée moins sévèrement que si ses fonctions étaient rémunérées. Il convient également de noter que, sauf faute de sa part, la responsabilité civile en la matière, est du ressort de l'association, qui, nous le supposons, est couverte par une assurance.

Vous aussi, n'hésitez pas à nous adresser vos questions:
newsletter@benevolat-info.fr



Des nouvelles de la Fondation et des Amis de la Fondation

HOMMAGE A CLAUDE COLLARD

C'est le 10 juin que sera rendu à l'Espace Olympique de la Maison du Sport Français, un hommage au fondateur et ancien Président du Comité National Olympique et Sportif Français Claude Collard. Henri Serandour, Président du CNSOF, ses administrateurs et Madame Jeanine Collard, en présence de nombreuses personnalités et amis, évoqueront autour d'une soirée, l'homme et sa carrière exceptionnelle dans le monde du sport et de la vie associative en général.
La Fondation du Bénévolat s'associera tout particulièrement à cette manifestation à la mémoire de celui qui fut son Vice-président depuis sa création en 1995, et dont la personnalité l'avait fait désigner tout naturellement comme Président du jury des Palmes du Bénévolat, dont la promotion 2008 portera son nom.

PROTECTION DE L'ENFANCE, UNE HEUREUSE INITIATIVE

Parmi les nombreuses associations inscrites sur notre site et faisant bénéficier leurs adhérents de notre assurance gratuite, certaines exercent bénévolement, à titre privé, les mêmes missions que l'Etat mène de son côté avec des fonds publics. Notamment, la Fondation pour l'Enfance, créée il y a 30 ans et présidée par Mme Anne-Aymone Giscard d'Estaing.
Elle a pour objectif, dans le cadre d'une plate-forme d'échanges et d'expérimentations internationales, d'améliorer la protection de l'enfance prévue dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et de veiller sur le terrain à l'application des récentes dispositions juridiques.
Consciente de l'incontournable rôle des médias dans l'information du grand public, elle a créé des Prix Média destinés à distinguer et récompenser les documentaires produits par les chaînes de télévision à ces fins, ainsi que le travail de groupe de réalisation et de production.
C'est le 2 juin, dans les locaux de l'Institut Pasteur, que la Fondation pour l'Enfance remettra les Prix Média 2008.

Rendez-Vous au salon des maires d'Ile de France

Accueillie sur le stand de **La Banque Postale**, notre mécène, la Fondation du Bénévolat sera présente aux 12 èmes assises de l'Association des Maires de l'Ile de France et du salon de la nouvelle ville, qui se tiendra les 3, 4 et 5 juin au parc floral de Vincennes. Plus d'infos sur le RDV des élus et des décideurs d'Ile de France sur www.salonnouvelleville.com



DISTINCTIONS

Nous avons appris avec infiniment de plaisir la promotion, par décret du 16 mai, au grade de commandeur dans l'ordre national du Mérite, de deux de nos délégués départementaux : M. Philippe De Willecot Chevalier de Rincquesen, délégué de la Fondation du Bénévolat pour le département de l'Eure; et M. René Le Goff, Président de la Ligue Nationale de Basket-Ball, notre délégué du 10ème arrondissement de Paris.
Nous tenons également à féliciter Mme Edith Arnoult-Brill, Présidente du CNVA, bénéficiaire de la même distinction.

REÇU FISCAL

L'association Les Amis de la Fondation du Bénévolat a été habilitée le 9 mai 2008 par la Direction des services fiscaux de PARIS-OUEST, à délivrer des reçus fiscaux permettant la déduction des dons et cotisations.
Les adhérents pourront donc, s'ils le désirent, en faire la demande auprès du secrétariat au 01 53 70 66 32 ou amisdelafondation@benevolat-info.fr
Nous vous rappelons que cette disposition ne sera applicable qu'à partir de votre déclaration d'impôts sur le revenu 2008, que vous ferez en 2009.

Nos partenaires











Cette newsletter est éditée par la Fondation du Bénévolat, reconnue d'utilité publique le 5 mai 1995.
Siège : 34 avenue Bugeaud - 75116 Paris.
Pour contribuer à cette newsletter en nous informant d'un événement, d'une manifestation : newsletter@benevolat-info.fr
Désinscription de la liste de diffusion : newsletter.desinscription@benevolat-info.fr